



# **INITIATIVE TRANSFRONTALIERE DE LA FORET DU MAYOMBE**

**COMMUNIQUE FINAL DE L'ATELIER DE LANCEMENT**

**Kinshasa, 16 – 17 avril 2009**

L'atelier de lancement de l'Initiative Transfrontalière de la Forêt du Mayombe vient de se tenir, les 16 et 17 avril 2009 à Kinshasa.

Les travaux, qui se sont tenus dans la salle de conférences de l'Hôtel SULTANI, ont connu la participation des experts des trois pays (Angola, Congo et RDC), des représentants des institutions régionales (COMIFAC, RAPAC et OAB), des organismes du système des Nations Unies (PNUE, FAO et UNESCO), des partenaires au développement (Norvège, GTZ, GRASP, WWF, UICN, LATF) et du secteur privé (FIB/IFIA).

La cérémonie d'ouverture était placée sous le patronage de Monsieur Désiré LUHAHI-NIAMA, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC. Monsieur le Directeur de Cabinet était assisté de Monsieur Serge BOUNDA, représentant du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Dans son allocution d'ouverture, outre la bienvenue adressée à l'ensemble des participants, Monsieur le Directeur de Cabinet s'est réjoui de la perspective de transcender les clivages politico-administratifs et de réunifier le massif du Mayombe dans un projet commun de conservation de la nature et de développement socio-économique des populations angolaises et congolaises des deux rives, qui en tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance.

Avant de souhaiter plein succès aux travaux de l'atelier, Monsieur le Directeur de Cabinet a insisté sur la qualité de l'expertise dans la production de recommandations fort utiles pour aider toutes les parties prenantes à bien définir les fondements du projet transfrontalier.

Auparavant, les participants à l'atelier ont suivi avec beaucoup d'attention, le mot introductif du Représentant du PNUE qui a préalablement remercié le Ministre du pays hôte d'avoir accepté d'abriter cette importante réunion.

En rappelant la volonté politique des trois Etats, manifestée à travers le lancement de cette initiative transfrontalière du Mayombe, l'orateur a fixé l'opinion sur l'objectif de cette initiative qui est de créer une aire protégée transfrontalière/ une réserve de biosphère dans la région de l'Afrique Centrale, et un cadre transfrontalier de concertation.

Insistant sur les enjeux de cette réunion, qui s'inscrivent dans le contexte actuel d'un « new deal écologique mondial » et d'une ambition de vision des négociations sur le climat, il a mis en évidence l'opportunité de faire du REDD transfrontalier, une première mondiale.

Enfin, le représentant du PNUE fait référence à Madame Wangari Muta Maathai, Prix Nobel de la Paix et Ambassadrice des Forêts du Bassin du Congo, qui s'est réjoui de la tenue de ces assises, constituant une opportunité du début de la concrétisation du lancement de l'initiative et de la volonté des trois pays à conjurer l'échec.

Après les interventions d'usage, il a été constitué un bureau de la réunion composé ainsi qu'il suit :

- Président / Modérateur : RDC
- Vice –président : Angola
- Rapporteur : Congo
- Secrétariat : PNUE / UICN

Dans son ensemble, l'atelier avait pour objectifs généraux de

- préparer et finaliser le projet de Mémoire d'Accord Tripartite entre les trois pays ;
- discuter et entériner le document de projet relatif à l'initiative transfrontalière du Mayombe, préparé par le PNUE et l'UICN, en vue de son appropriation ;
- examiner le programme de travail préliminaire et la feuille de route détaillée pour sa soumission finale aux Ministres ;
- esquisser le schéma institutionnel, pour lequel le comité de pilotage constituera le socle de toute l'initiative.

Fort de la volonté politique de gouvernements des trois pays à s'engager dans la mise en oeuvre de cette initiative, dans laquelle la région couverte par le projet compte en son sein cinq aires protégées, devrait conduire à :

1. faire bénéficier à l'ensemble de la zone à considérer, le statut de Réserve de la Biosphère ;

2. développer des mécanismes de coopération régionale transfrontalière.

Cette réunion constitue une opportunité de mettre, pour la première fois, des congolais des deux rives et les angolais, pour échanger autour de la problématique visant à rechercher les moyens de maintien et de restauration de l'intégrité de l'écosystème dans le Bassin du Congo, la conservation de biodiversité, la stabilité régionale et l'amélioration des moyens d'existence des populations.

Avant de se constituer en groupes de travail, les participants ont suivi sept présentations sur les thèmes suivants :

- Historique du Projet Mayombe (2000 -2008) ;
- Recherche préliminaire sur le Mayombe ;
- Aperçu général et perspectives du projet ;
- Situation des sites de la grande forêt de Mayombe : (i) la Réserve de Biosphère de Dimonika au Congo, (ii) la Réserve de Biosphère de Luki en RDC et (iii) l'Ecosystème Naturel du Cacongo dans la Province du Cabinda en Angola ;
- Mise en œuvre des activités de l'initiative transfrontière du Mayombe : qui, comment, quand ;
- Examen du plan d'action préliminaire stratégique, assorti d'une feuille de route ;
- Constitution du Comité de Pilotage : rôle, objectifs et composition.

Toutes ces présentations ont été soutenues par la vision des représentants des institutions sous-régionales et régionales, des partenaires au développement présents, notamment la COMIFAC, l'OAB, le RAPAC, LATF, la FAO, l'UNESCO-MAB, GTZ, WWF et GRASP.

De façon unanime, ils ont soutenu les trois pays à travailler ensemble en vue de l'aboutissement de cette initiative transfrontalière qui concerne l'espace géographique du Mayombe.

Trois groupes de travail ont été mis en place :

1. Memorandum d'Accord tripartite ;
2. Mobilisation des partenaires ;
3. Finalisation du document de projet.

Au sortir des groupes de travail, les résultats ont été présentés et discutés en plénière.

Aussi, les experts ont-ils adopté le projet de l'Accord tripartite et le document de projet enrichi.

A la fin de leurs travaux, les experts ont fait les recommandations suivantes :

- 1-** Le démarrage effectif et rapide des activités du projet, en tant qu'élément déclencheur du processus de mise en place des mécanismes de coopération transfrontalière.
- 2-** l'appui à apporter à l'Angola et à la RDC pour susciter leur adhésion à l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.
- 3-** l'élargissement de l'initiative PNUE/UICN à d'autres partenaires, agences et ONG internationales comme l'UNESCO/MAB, WWF, WCS, GRASP, le PNUD, la FAO, GTZ, etc.
- 4-** la recherche des possibilités devant favoriser l'identification et le rapprochement d'autres donateurs que la Norvège, dans le cadre des financements novateurs et émergents.
- 5-** l'élaboration d'un manière participative et concertée d'un plan transfrontalier basé sur une évaluation couvrant les problèmes communs et les contraintes partagées.
- 6-** l'inscription de l'adhésion de l'Angola à la COMIFAC à l'ordre du jour de la prochaine session des Chefs d'Etat de la CEEAC. Cette volonté favorisera sa participation à la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.
- 7-** la réactualisation et la redynamisation des Comités Nationaux du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) des trois pays. Cette mission devra rentrer dans le mandat de l'UNESCO dans son intervention pour la réussite de l'initiative, surtout en ce qui concerne le développement des activités démonstration, pouvant être génératrices de revenus pour les populations locales.

S'agissant du point particulier relatif à la tournée des Ministres dans l'ensemble des trois sites, les experts ont proposé qu'elle ait lieu à une période à convenir ultérieurement.

Concernant le segment ministériel, les experts ont suggéré que Madame la Ministre de l'Environnement de l'Angola, pays devant abriter la cérémonie de signature du Mémoire d'Accord tripartite, puisse porter notification de sa date, à une période qui conviendrait au calendrier des deux autres Ministres.

Par ailleurs, les autres questions qui n'ont pas été abordées par les experts ont été transmises à la haute attention des Ministres pour décision à prendre.

Enfin, les experts ont convenu que le comité de pilotage sera l'organe provisoire de coordination du projet jusqu'à l'entrée en vigueur du mémorandum d'accord tripartite.

Sur ce, le PNUE pourra à partir de la date d'aujourd'hui exécuter le plan d'action stratégique préliminaire.

En conclusion, les experts se sont accordés pour mettre en exergue les deux atouts de l'initiative :

- le rôle écologique de l'écosystème forestier du Mayombe pour qu'il soit un espace d'expérimentation du processus REDD dans le cadre des négociations à venir sur le réchauffement climatique mondial et Paiement des Services Environnementaux;
- la mise en évidence de la valorisation culturelle des populations locales comme outil d'appropriation des objectifs de l'initiative trinationale.

Clôture des travaux, Monsieur le Directeur de Cabinet, représentant du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, a félicité les experts de la qualité du travail produit. Il a rassuré tous les participants qu'il transmettra les conclusions au Ministre qui, son tour devra s'accorder avec ses collègues du Congo et de l'Angola des étapes à venir.

Fait à Kinshasa, le 17 avril 2009